



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 733**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 10 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 733**

Règlement permettant l'aménagement, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 1 891 439 du cadastre du Québec situé au 3040, rue Brochu, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1).

**QUE** l'objet du règlement numéro 733 est suffisamment décrit par son titre.

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 733 au bureau du greffier à l'hôtel de ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

**QUE** ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, avocat

---